

Allocations familiales—Loi de 1973

M. Collenette: Non, pour ma part, il n'est pas question de le changer. Le principe de l'universalité est conservé, mais on peut établir certains objectifs à l'intérieur de cette universalité.

Une voix: Cela me semble être une logique plutôt fausse.

M. Collenette: Nos vis-à-vis parlent de ma logique fausse. Si vous relisez au compte rendu ce que le député de Prince-Albert a déclaré, vous constaterez que ceux qui ont une logique fausse ne se trouvent pas de ce côté-ci de la Chambre. Ce projet de loi s'inscrit dans une stratégie visant à mater l'inflation. Il y a quelques instants, avant que nos vis-à-vis ne commencent à me ridiculiser au sujet de la question des choix et de l'universalité, ils ont déclaré que l'inflation n'était pas en baisse. Où étaient-ils au cours des six derniers mois?

Une voix: Dans une dépression.

M. Collenette: Font-il fi de l'indice des prix à la consommation, le principal indicateur de la société canadienne, pour ne pas s'apercevoir que le programme des 6 et 5 p. 100 remporte un vif succès? Nous sommes en voie de gagner la bataille, mais ils ne peuvent le reconnaître, car ils ne le veulent pas. Nos vis-à-vis savent pertinemment que d'ici 12 mois, d'ici le 28 juin 1983, soit un an après l'annonce du programme des 6 et 5 p. 100, l'inflation sera bien inférieure à 6 p. 100. C'est le gouverneur de la Banque du Canada qui a déclaré avant-hier, je crois, que le taux d'inflation réel pour les trois derniers mois était d'environ 8.5 p. 100. Nous sommes encore loin de l'échéance du mois de juin prochain, mais déjà le taux d'inflation baisse rapidement.

M. Deans: Il y a aussi 2.2 millions de chômeurs.

M. Collenette: C'est exact qu'il y a 2.2 millions de chômeurs, mais qu'est-ce qui va leur permettre de retrouver un emploi? Une économie saine, . . .

Une voix: Il y aura encore 1.4 million de chômeurs.

M. Collenette: . . . l'absence d'inflation et un climat favorable aux investissements. C'est cela qui va permettre à notre économie de redémarrer. Et pour résoudre le problème du chômage, il faut d'abord juguler l'inflation. Cette stratégie s'avère d'ailleurs efficace. J'espère, et avec moi beaucoup d'autres, que le gouvernement va s'inspirer du programme des 6 et 5 p. 100 pour encourager la création d'emplois. J'invite les députés à attendre Noël ou le début janvier. Ils pourront alors voir la portée de cette politique qui a d'abord pour objectif de supprimer l'inflation, ou du moins de la réduire considérablement, et partant de là, de mettre en œuvre les mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Lalonde) le 27 octobre, en vue de créer des emplois et de nous assurer un avenir meilleur.

Il est absolument faux de dire que le projet de loi à l'étude est prétexte à un débat d'ordre philosophique sur la notion d'universalité des programmes sociaux. Ce n'est pas volontaire, je le sais, car les députés néo-démocrates ne le savent pas plus.

Je demande à mes collègues ici présents d'appuyer ce projet de loi. J'ose espérer que dans quelques heures, lorsqu'ils partiront ce soir, les députés néo-démocrates réfléchiront davantage au problème et qu'ils vérifieront peut-être les «bleus» du député de Prince-Albert pour voir où son raisonnement laisse à désirer. C'est que l'inflation régresse. Ce projet de loi, et d'autres bills dont la Chambre est saisie, constituent un élément essentiel de la lutte contre l'inflation. Si les députés d'en face étaient de vrais Canadiens, désireux de réorganiser l'économie, de la

redresser, de provoquer une relance économique au Canada, ils souscriraient à ce programme, comme les Canadiens, afin de préparer un meilleur avenir. Je ne pense toutefois pas que les députés néo-démocrates veuillent un avenir meilleur, car ils se complaisent dans les problèmes actuels et dans les idées d'hier; monsieur le Président, cette attitude résume bien le comportement qu'a toujours eu le NPD. C'est la raison pour laquelle ce parti n'a jamais été au pouvoir à l'échelon fédéral.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[Traduction]

LA SANTÉ—LA SUBVENTION À LA PLANNED PARENTHOOD ASSOCIATION—L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE GROSSESSES CHEZ LES ADOLESCENTES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le 26 novembre dernier, un représentant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a téléphoné au siège social de la *Planned Parenthood Association* pour l'informer que ses subventions pour 1983-1984 passeraient de \$250,000 à \$130,000, soit une baisse de 48 p. 100. C'est un coup terrible pour une association qui sert d'agent de liaison pour 50 autres associations provinciales et municipales, organise des conférences éducatives, publie un journal et qui avait prévu cette année de lancer une campagne d'information d'envergure dans les médias à l'intention des jeunes.

Le moment est particulièrement mal choisi pour réduire ses subventions étant donné que la Direction générale des services et de la promotion de la santé de ce ministère a mené dernièrement une enquête auprès des infirmières pour connaître leur point de vue sur les grands problèmes dans le domaine de la santé. Ces problèmes sont, par ordre d'importance, les cas de grossesse chez les adolescentes, et les cas d'obésité et d'abus de drogues. A une époque où le nombre de grossesses chez les adolescentes est un grave problème—comme je le disais l'autre jour, plus d'un millier d'adolescentes, dont un grand nombre de fillettes de 13 et 14 ans, tombent enceintes chaque semaine—loin de la réduire, il faudrait accorder une aide financière accrue à ce type de programme.

Monsieur le Président, en toute justice pour le ministre, je crois qu'elle n'avait pas compris ma question parce que sa réponse n'avait aucune logique. Elle a dit que c'est aux provinces qu'il incombait de prodiguer directement des services sociaux ou d'hygiène et que c'était la raison pour laquelle le programme était abandonné. Monsieur le Président, on m'a communiqué la correspondance échangée entre le ministre et ses collaborateurs et la *Planned Parenthood* en 1981, dans laquelle ils affirment le contraire. Ils y déclarent que le gouvernement accorde son appui à cet organisme national. Bien sûr, on ne prodigue pas de services directs puisque c'est une responsabilité provinciale. L'organisme offre des services de coordination, d'éducation et d'information qui sont essentiels dans les domaines du planisme familial.